



Confédération Nationale
de l'Équipement du Foyer

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 18 janvier 2026

La CNEF devient la principale organisation professionnelle représentative des distributeurs de l'équipement du foyer et engage une stratégie ambitieuse à l'horizon 2030

La CNEF devient la **principale organisation professionnelle représentative de l'ensemble des distributeurs de l'équipement du foyer**, couvrant notamment l'ameublement et les accessoires d'intérieur, l'électrodomestique, les cuisines, la literie, la téléphonie, les revêtements sols et murs et les luminaires.

Depuis le 1er janvier 2026, la **CNEF – Confédération Nationale de l'Équipement du Foyer** s'est définitivement substituée à la FNAEM (Fédération française du Négoce de l'Ameublement) et à la FENACEREM (Fédération du Commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia), à la suite de leurs Assemblées Générales extraordinaires respectives.

Dans le même temps, le SNEC – Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine a fusionné avec la CNEF et devient le **Groupe Cuisine SNEC by CNEF**, représentant désormais **1 800 magasins cuisinistes**.

Une confédération unifiée, au service de toute la filière

La CNEF fédère aujourd'hui :

- Près de **60 enseignes**,
- Plus de **7 500 magasins adhérents**,
- **133 000 salariés**.

Placée sous l'autorité d'un Conseil d'Administration de 18 membres, représentatif des différentes familles de produits et des circuits de distribution, la CNEF s'appuie sur une gouvernance renforcée et une organisation capable de répondre aux enjeux immédiats du secteur tout en anticipant ses mutations de long terme.

Cette réorganisation confère à la CNEF des moyens accrus pour accompagner ses adhérents et **développer de nouveaux services, tout en maintenant un niveau de cotisation inchangé en 2026**.

Un interlocuteur central du dialogue social et institutionnel

Reconnue par la Direction Générale du Travail comme **organisation représentative des conventions collectives du Négoce de l'Ameublement (IDCC 1880)** et de **l'Électrodomestique (IDCC 1686)**, la CNEF négocie les conventions collectives et accords de branche correspondants.



Confédération Nationale
de l'Équipement du Foyer

Elle défend les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des tiers dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. À ce titre, la CNEF est notamment membre du Conseil National du Commerce, de la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, et administratrice de l'OPCOMMERCE, d'AG2R Prévoyance et d'AG2R AGIRC-ARRCO.

Une feuille de route stratégique à l'horizon 2030

Forte de cette nouvelle organisation, la CNEF s'est dotée d'une feuille de route stratégique à l'horizon 2030, avec une ambition claire : pérenniser la compétitivité économique et sociale des distributeurs de l'équipement du foyer, dans un contexte de profondes mutations des marchés et de la réglementation.

Cette stratégie vise à confirmer la CNEF comme :

- ◆ **Un interlocuteur identifié et légitime reconnu par les pouvoirs publics et les parties prenantes** : La CNEF est force de propositions dans le débat économique, social et réglementaire, et porteur de solutions issues des réalités de terrain.
- ◆ **Un porte-voix fort et responsable du commerce spécialisé non alimentaire** : La CNEF entend affirmer sa voix dans le débat public à travers une communication structurée et responsable, incarnée par des porte-paroles identifiés et appuyée par des outils de référence, afin de valoriser le rôle économique, social et sociétal du commerce de l'équipement du foyer.
- ◆ **Le garant d'un cadre social attractif et moderne** : La CNEF portera un cadre social simple, lisible et compétitif, adapté aux évolutions des métiers et aux mutations économiques, avec pour objectif de préserver la compétitivité des entreprises tout en renforçant l'attractivité durable des emplois du secteur.
- ◆ **Un partenaire au poids économique renforcé** : La Confédération poursuivra un développement cohérent et maîtrisé, fondé sur la structuration de groupements sectoriels, afin de renforcer la représentativité et le poids collectif du secteur auprès des pouvoirs publics.

Cette stratégie s'inscrit en faveur d'un commerce responsable et tourné vers l'avenir, respectueux des consommateurs, des réglementations, et engagé dans des démarches d'économie circulaire.

Les actions prioritaires de la CNEF en 2026 :

- Agir contre les pratiques commerciales déloyales
- Valoriser la place de nos adhérents dans la prochaine réforme des filières REP
- Simplifier les conditions d'exploitation des entreprises par les législateurs nationaux et européens.
- Faciliter l'adaptation de nos modèles économiques aux enjeux écologiques et technologiques

Contact : Jean-Charles VOGLEY Directeur Général de la CNEF. contact@lacnef.fr